



Doc. 14971
02 octobre 2019

Sauver des vies en Méditerranée: le besoin d'une réponse urgente

Amendement¹ n° 26

Dans le projet de résolution, paragraphe 4.12, supprimer les mots suivants:

«et qu'une fois secourus en mer, les migrants soient amenés dans des lieux d'accueil sûrs qui répondent à leurs besoins essentiels grâce à des conditions de vie adéquates, au respect de leur droit de demander asile et à des procédures en la matière appliquées de manière efficace. Une attention particulière doit être apportée aux soins et aux conditions d'accueil des enfants, ainsi qu'à la mise à disposition de soutien et d'informations adaptés aux enfants».

Déposé par:

KLEINWAECHTER Norbert, Allemagne, NI
BRABANDERE Bob, De, Belgique, NI
BRENNER Koloman, Hongrie, NI
GRIEKEN Tom, van, Belgique, NI
HEBNER Martin, Allemagne, NI
KOBZA Jiří, République tchèque, NI

1. 2019 - Quatrième partie de session

